

VARIÉTÉS

Le chambellan de Tonnay-Boutonne au XIII^e siècle, par Jacques Duguet

Le seigneur de Tonnay-Boutonne avait un chambellan avant la guerre de 1242, à la suite de laquelle le comte de Poitiers Alfonse a saisi le château et la châtellenie sur Hugues de Lusignan. Pendant plusieurs années après la confiscation, le chambellan en titre a été privé de sa charge, mais il a recouvré celle-ci après une enquête des agents du comte, en 1261. Voici le texte qui rend compte de la restitution, le 9 août 1261. On pourra constater que les soldats se baignaient au moins une fois dans leur vie, à l'occasion de leur «chevalerie». On se demande d'autre part si le chambellan collectionnait les vêtements de bain des promus, comme les seigneurs collectionnaient les divers objets qui leur étaient remis en «devoir» par leurs vassaux, à mutation de seigneur ou d'homme, parfois dans les deux cas.

«A Saint-Jean-d'Angély

Le mardi veille du bienheureux Laurent, nous avons rendu à Guillaume Robert, de Tonnay, la chambellanerie de Tonnay et de la châtellenie de Tonnay, à condition cependant qu'il satisfasse au devoir, c'est-à-dire au rachat à discrétion du seigneur, et au service habituel de chambellanerie : pourvoir de paille ou de jonc la salle du seigneur comte, préparer les bains pour les nouveaux chevaliers, tenir en état la cotte de mailles du seigneur comte et la couverture maillée de son cheval, et autres choses afférentes à la dite chambellanerie. Pour ce service, il doit avoir, chaque jour que le seigneur comte est présent dans la dite châtellenie, deux pains, un broc de vin, un plat de viande ou de poisson et les restes des chandelles de la propre table du seigneur comte ; de même le vêtement de dessus de ceux qui font hommage au seigneur comte, de même les vêtements portés par les nouveaux chevaliers quand ils entrent dans les bains préparés par le dit chambellan».

(Traduit de Fournier-Guébin, *Enquêtes administratives d'Alfonse de Poitiers*, p. 114 b).

Le chevalier de Piis (1755-1832) et la Saintonge, par Jacques Duguet

Le chevalier de Piis, aujourd'hui à peu près oublié, a eu l'honneur de notices dans les différentes éditions du Larousse, au XIX^e siècle, en qualité de «littérateur français». Nous nous sommes intéressé à lui parce qu'il a eu des relations avec la Saintonge, en particulier parce qu'il a pu jouer un rôle dans la genèse de la célèbre chanson «A la pêche des moules»¹. Ces relations ayant fait l'objet de recherches par l'érudition locale, au XIX^e siècle, il nous a suffi d'en faire une synthèse.

Le point de départ est une question posée en 1881, dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*. Un lecteur signale alors que, d'après la *Biographie Saintongaise* de Rainguet, le chevalier de Piis aurait écrit des «Mémoires» et que ces mémoires auraient toute chance d'être conservés dans la descendance d'une fille adoptive de de Piis, qui était mariée avec un intendant militaire nommé Regnard. Et le correspondant ajoute : «Leur découverte serait sans doute fort importante pour l'histoire de notre province où M. de Piis avait conservé de fréquentes relations. A-t-on des lettres inédites de et à cet élégant écrivain ?»². C'est ainsi qu'ont été exhumées et publiées dans cette revue quelques lettres de de Piis, conservées en particulier par la famille de Bremond d'Ars qui était liée à celle du chevalier.

¹ *Bulletin de la S.E.F.C.O.*, tome XIX, mai-juin 1986, p. 529-532.

² Tome III, p. 111.

Ranguet, en effet, a donné une notice biographique du personnage, puisée à bonne source puisqu'il s'est inspiré d'un article d'Anatole de Bremond d'Ars publié dans le *Mémorial de l'Ouest*, le 29 juillet 1851. Comme son ouvrage a été imprimé en cette année 1851, la notice doit d'ailleurs être une des dernières qu'il ait écrites. Il signale ainsi que Antoine-Pierre-Augustin Piis, né à Paris le 17 septembre 1755, appartenait à une famille distinguée de la Guyenne, qu'il passa sa jeunesse à Saintes, non loin du marquis de Piis, son parent, qui avait épousé Bayonne (*sic*) de Copenne et qui habitait le château de Mirambeau. C'est pourquoi le chevalier a «transporté sur la scène les airs, les bals, et jusqu'au patois saintongeais, réminiscence de ses visites à Panloy, à Bussac, au Port-d'Envaux, à Cognac, à Dompierre, à Chaniers et au Portublier, charmant petit castel si coquettement posé au milieu de grands peupliers, en face des vastes prairies de Courcoury, qu'on dirait l'original d'un gracieux tableau de Paul Poter». Il «a surtout rappelé, dans les scènes qu'il a décrites, son séjour au Portublier qu'il affectionnait particulièrement et dont il ne se détacha qu'à regret». Il est mort le 22 mai 1832, «alors qu'il rédigeait ses Mémoires dont nous ignorons le sort». Le discret abbé se garde de dévoiler l'origine de l'affection de Piis pour le Portublier, mais celle-ci est connue.

Le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments Historiques de la Charente-Inférieure*, publication plus ou moins rivale de la précédente, signale, en 1886, qu'une importante collection de volumes, plaquettes, estampes et feuilles manuscrites, concernant l'Aunis et la Saintonge, est entrée à la bibliothèque municipale de La Rochelle, par legs de l'archiviste-paléographe Adolphe Bouyer, décédé à Paris le 26 décembre 1884. Cette collection comprend plusieurs dossiers, parmi lesquels un dossier de Piis¹. Aussi, deux ans plus tard, en 1888, paraissent dans le même Recueil des extraits du «carnet de Piis» relatifs à la Saintonge². Ce sont de brèves notes autobiographiques, qui semblent avoir été rédigées en vue d'un développement, en l'occurrence les «mémoires» signalés par Ranguet comme en cours de rédaction à la mort de l'auteur. Il est bien possible que cette «rédaction» n'ait pas dépassé le stade des notes préliminaires. Toujours est-il que personne n'a retrouvé de mémoires de Piis.

Dans une lettre écrite le 16 février 1830, à l'adresse de «Pierre de Bremond d'Ars, en son hôtel, rue des Jacobins, à Saintes», Piis fait allusion à des souvenirs communs qui remontent à cinquante-deux ans en arrière, soit à l'année 1778 (ou 1777)³. Piis avait alors vingt-trois ans et son correspondant dix-neuf. En 1781, un recueil de contes est imprimé à Saintes. C'est à cette époque lointaine que se rapporte cette note de son «carnet» : «mon voyage à Saintes chez mon cousin, le comte de Bremond d'Ars, chez qui je fais en grande partie mes *Vendangeurs*».

Le 29 juin 1821, résidant alors à Enghien-Montmorency, il répond en ces termes à un billet de faire-part que lui a envoyé Pierre de Bremond d'Ars à l'occasion du mariage de son fils Théophile :

«Mon cher cousin,

... Depuis la mort de votre cher frère, je n'ai plus eu de nouvelles de la compagnie de mon enfance... Quand je suis sur ma montagne, je m'oriente vers la Saintonge ; et, comme le bon Béarnais étendait ses bras tout autour de Paris (où il n'était pas encore), j'étends les mains du côté des bords de la Charente (que je ne reverrai plus !)... [Ensuite il se lamente sur la faiblesse de ses ressources]... Si, au lieu de 4 000 francs qu'il [le théâtre du Vaudeville] devoit me payer par an, il eût consenti à me compter seulement 1 200 francs, je vous jure, ami, que l'ermite de Montmorency auroit été, avant de mourir, revoir la lune à Fouras...»⁴. Nous ignorons qui est cette compagnie d'enfance de Saintes. On constate cependant qu'il connaissait la plaisanterie As-

¹ *Recueil de la Commission des Arts et Monuments...*, tome VIII, p. 331-332.

² *Ibid.*, tome IX, p. 381-382.

³ *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome III, p. 245-246.

⁴ *Ibid.*, p. 426-427.

tu vu la lune à Fouras ?, qui avait encore cours à Rochefort il y a quelque temps mais qui semble oubliée aujourd'hui.

L'intérêt du «chevalier» pour le Port-Tublier, en Chaniers, près de Saintes, est dû à une liaison malheureuse avec une fille du lieu, liaison qui lui a donné son seul enfant : Édouard de Pius, sorti de l'école de Fontainebleau avec le grade de sous-lieutenant, qui a été tué au combat de Busaco, au Portugal, le 27 septembre 1810. Il parle de ce fils dans une lettre à un ami datée du 4 prairial an 8 (23 mai 1800) : «Vous me demandez des nouvelles de ce qui m'intéresse. J'ai épousé, comme vous, une femme selon mon coeur. Je n'ai point d'enfant d'elle ; mais j'élève, sous ses yeux et avec son amitié, le fils que m'a laissé M^{elle} L...»¹. Il est plus précis dans une note de son carnet : «Souvenirs délicieux de Chaniers, au bord de la Charente. Peupliers de M^{elle} Latache. Carrière où je faisais ma toilette. Le père et l'oncle, etc. Regrets éternels de ne pas m'être marié avec cette personne estimable...».

Dans une chanson intitulée «A ma femme, qui vouloit savoir le passé», il appelle «mademoiselle Latache» Cidalise :

Entre Saintes et Chaniers
Cidalise, plus sage,
N'agréa mon hommage
Que sous ses peupliers.
Sur la Charente
Sa main, un beau jour,
Chassa la barque errante
De mon amour.

On retrouve la même fiction dans une épître dédiée à un maître à danser de la ville de Saintes, nommé Delêtre :

Ah ! que d'une ardeur singulière
Je désire l'hiver prochain !
Le carnaval, le masque en main,
Des bals m'ouvrira la carrière ;
Je verrai Lise, Arsinoé,
La prude Iris, la vive Ismène,
La sérieuse Dorimène,
La folâtre Leucothoé...
Et la divine Cidalise.
Cidalise ! Ce nom charmant
M'échappe à plus d'une reprise,
Sans doute involontairement...

C'est dans «Le bout de l'oreille» qu'on entrevoit la genèse de l'attachement du poète à sa «divine» :

Cidalise me plaît !
Au bas de son corset elle est
Mince comme une abeille².

L'annotateur de l'épître à Delêtre, qui est probablement un Bremond d'Ars, mentionne : «Ces surnoms mythologiques donnés aux jeunes beautés saintongeaises, sont également employés par Bourignon dans ses poésies. Nous en avons malheureusement perdu la clef qui,

¹ *Ibid.*, p. 424.

² *Ibid.*, tome VIII, p. 326.

dans notre jeunesse, nous avait été donnée par quelques contemporains de ces amantes de Terpsichore»¹.

Cependant, ces bribes ne permettent pas d'identifier précisément la mère d'Édouard de Piis, que le chevalier aux bonnes manières appelle toujours «mademoiselle», même en un âge avancé, alors qu'il «repass» et que l'assaillent les regrets. Ce qui est certain c'est qu'elle descend de Jean Latache, maître fondeur à Rochefort, dont nous avons présenté une courte biographie². Entre 1793 et 1799, on identifie un Claude Latache et son beau-frère Charles Benjamin Guillet, dit Desgroix, marchands associés, qui demeurent au Port-Tublier. Seraient-ils le père et l'oncle de la «demoiselle» ? Nous n'en savons pas davantage.

Remarque sur le nom «vieille paroisse», par Jacques Duguet et Robert Fontaine

On sait que l'expression «vieille paroisse», qui désigne aujourd'hui la première église Notre-Dame de Rochefort, signifie tout simplement «ancienne église». Comme l'édifice était déjà appelé «la vieille église» et «l'ancienne église», à la fin du XVII^e siècle, on pourrait croire que la qualification s'est maintenue pendant trois siècles. Ce faisant, il faudrait admettre qu'une église médiévale soit dite «vieille», à Rochefort, dès le XVII^e siècle, alors que partout ailleurs les églises, pour la plupart très anciennes, n'ont pas reçu cette qualification.

En fait, les deux appellations se situent dans des contextes différents et sont bien distinctes. C'est seulement entre 1686 et 1692 qu'on rencontre «vieille église» et «ancienne église», dans des actes de notaires, et c'est à partir de la construction d'une nouvelle Notre-Dame, au XIX^e siècle, que «vieille paroisse» entre dans l'usage. En 1686, l'appellation n'est pas due à une nouvelle construction mais à la création d'une nouvelle paroisse, dans la ville. En effet, c'est à cette date qu'une chapelle située près de l'actuelle rue Toufaire est promue église paroissiale, sous le vocable de Saint-Louis.

Analyses d'actes de notaires, extraites de l'abondante documentation réunie par Robert Fontaine sur le faubourg à la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e :

- 13 sillons de terre proches *la vieille église*, de ½ journal, confrontant à l'orient à la terre et jardin de Jacques Bellier, à l'occident à la terre des Boulineau, au midi à (blanc), au nord au chemin ... (Minutes Tesson, XXXIV, liasse 12, 1^{er} registre, feuillet 90 ; 8 mai 1686).

- pièce de terre, ci-devant en vigne, tenant à l'orient au grand chemin qui va à *l'ancienne église*... (Minutes Tesson, XXXIV, liasse 12, 1^{er} registre, feuillet 108 ; 20 décembre 1686).

- 7 sillons de terre labourable, proches le village des Bons, confrontant ... à l'orient à un grand chemin qui va du village des Mouniers à *la vieille église*, à l'occident au chemin qui va de la Bonne à Rochefort ... ; plus 5 sillons de terre labourable... proche le village des Bons, confrontant... à l'orient à un grand chemin qui va du village des Mouniers à *la vieille église*...(Minutes Tesson, XXXIV, liasse 12, 2^e registre, feuillet 23 ; 24 juillet 1688).

- emplacement de terre... confrontant à l'orient au chemin qui conduit de *la vieille église* au faubourg... (Minutes Gabet, 28 juillet 1691).

- petite pièce de terre tenant à l'orient au chemin du faubourg à *la vieille église*...(Minutes Tesson, XXXIV, liasse 12, 2^e registre, feuillet 259-260 ; 1^{er} septembre 1692).

Principales dates concernant la paroisse Saint-Louis :

- 24 juin 1686 : l'évêque Henry de Laval vient à Rochefort, pour examiner sur place les conditions de l'érection d'une nouvelle paroisse (Mémain, *La Marine de guerre sous Louis XIV*, p. 209).

¹ *Ibid.*, tome III, p. 424.

² *Roccafortis*, janvier 1993, p. 96-99, avec tableau de sa descendance.

- 28 juillet 1686 : une assemblée des habitants délibère sur le même sujet (*ibid*).

- 28 novembre 1686 : Henry de Laval signe des lettres comportant érection d'une cure de Saint-Louis dans le bourg fermé de Rochefort (*Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, t. XIII, 1885, p. 415-417).

Ainsi, le 8 mai 1686, le notaire Tesson anticipe-t-il de quelques mois sur la fondation, mais la décision est prise et les habitants ne l'ignorent pas, qui connaissent les difficultés des desservants de Notre-Dame pour assurer la pastorale d'une paroisse dont les fidèles sont beaucoup trop nombreux depuis plusieurs années.

La coutume appelée la fouillée, par Jacques Duguet

Quelques jours avant le premier mai est paru dans «Sud-Ouest» un article signé Thomas Brosset, intitulé «Faut-il éradiquer la fouillée ?», qui fournit quelques précisions sur une coutume de quelques communes de l'ancien Aunis. On y apprend que, dans la nuit du 30 avril au premier mai, des jeunes «sillonent les villages pour y ramasser tout ce qui traîne dans les champs ou les cours de fermes» et le transporter sur les places publiques. Ils vont même au-delà puisque, à Ardillières, ils ont arraché de leurs socles les obus du monument aux morts et, ailleurs, ils ont démonté des volets, sorti des portails de leurs gonds, transporté des séries de pots de fleurs, déplacé des bancs publics, voire des camionnettes des services postaux. Des arrêtés municipaux d'interdiction sont demeurés à peu près sans effet.

L'auteur a enquêté sur l'origine de cette coutume mais n'a obtenu aucun renseignement précis, si ce n'est qu'elle paraît relativement récente et est en régression dans les «communes dortoirs» autour de la Rochelle. Il ne semble pas s'être préoccupé de son nom, qui évoque des coutumes ancestrales. Autrefois, en effet, non seulement les jeunes ruraux mais les habitants des villes célébraient le premier jour de mai. Ces derniers allaient quérir dans les bois des rameaux dont ils décoraient leurs demeures. Les jeunes hissaient des «arbres de mai» à des carrefours, devant les châteaux, plus tard devant les maisons des autorités.

Ce nom de fouillée, qui évoque la quête de verdure, n'est certainement pas une création récente, car il ne correspond pas aux pratiques actuelles. Ce ne peut être qu'une reprise d'un terme usité autrefois, au temps du «mai» champêtre, mais quand et dans quelles conditions s'est-elle effectuée ? On manque malheureusement de documentation sur le folklore de l'Aunis. L'abbé Noguès, cependant, a laissé un renseignement relativement précis sur Rochefort (en 1891) : «S'il arrivait que l'on fût dans l'impossibilité de planter le mai, devant telle ou telle demeure, en raison, par exemple, d'un passage public, on procédait d'une autre façon. Au lieu de pavoiser un arbre, on tressait des guirlandes, que l'on plaçait diagonalement et que l'on attachait au sommet de quatre grandes perches ou bien aux toits des maisons. Au point d'intersection, on suspendait les couronnes, bouquets et livrées. Et c'est en dessous que l'on dansait. Il en est encore ainsi dans quelques parties de l'Aunis». Et l'abbé ajoute en note : «A Rochefort»¹. On rapprochera de ce témoignage la mention suivante de Pierre Loti dans son journal intime, à la date du 9 mai 1895 : « Le soir, en allant chez Crucita, je trouve dans les rues les rondes de mai ; il y en a partout, cette année, des bouquets de mai ; et on danse autour, comme dans le bon vieux temps de mon enfance » (voir plus loin l'« à propos » de Roger Tessier).

L'origine des mots chaudrée, éclade et terée, par Jacques Duguet

Le succès des mets régionaux a mis en vedette la *chaudrée*, préparation qui, pendant plusieurs années, a été vendue en boîtes, comme spécialité de Fouras. Jônain connaît le terme, qu'il signale sous la forme *chauderée*, avec la seule définition « plein un chaudron » (*sic*)². Éveillé ne

¹ Abbé J.-L.-M. NOGUES, *Les moeurs d'autrefois en Saintonge et en Aunis*, p. 68.

² *Dictionnaire du patois saintongeais*, Royan, 1869.

fait que copier Jônain, en reprenant la forme *chauderée* et en modifiant la définition (« un plein chaudron »)¹. Quant à Musset, il emprunte lui aussi, en l'occurrence au « Glossaire de l'Aunis », de Meyer, paru à la Rochelle en 1870 : « macédoine de menu fretin, de menus poissons ; portion de pêche prélevée pour la consommation des marins ou du patron d'un bateau »². Il est évident que « chauderée », prononcé « chaudrée », dérive de « chaudière » et que son sens premier est « contenu de la chaudière », sens qui a été conservé en Saintonge, au moins au temps de Jônain. Le sens restreint actuel est très probablement issu de la côte d'Aunis, à en juger d'après l'attestation la plus ancienne, qui n'est cependant pas antérieure à 1870.

L'*éclade* ou *églade*, terme très en vogue actuellement, et la *terée*, mot moins usité, ne sont guère présentes dans les glossaires saintongeais. Seul Jônain connaît la « térée », qu'il définit « apprêt de moules ouvertes sur une flamme de pailles de fèves, dans les marais salants », ce qui n'est pas très précis. R. Doussinet présente ainsi les deux préparations : « La térée : les moules sont dressées autour d'un caillou, on les recouvre d'une couche de *barbes*, d'aiguilles de pin, qu'on enflamme, et on active le feu avec un chapeau ou un carton, généralement le calendrier des P.T.T. ; le combustible est renouvelé deux ou trois fois (région de Royan). L'*anglade* ou l'*églade* : les moules sont piquées debout sur une planche recouverte de glaise et on procède comme ci-dessus (Ré). Dans la région des Marais on remplace les aiguilles de pin par des tiges de fèves desséchées »³.

L'*éclade* est tout simplement une *aiguillade*, c'est-à-dire une couche d'*aiguilles* de pin, ce qui limite le territoire où le terme a été créé. La prononciation, *éguiade*, a été mal francisée en *églade*. Quant à la forme *éclade*, elle est peut-être due à l'influence du mot éclat, la chaleur ayant tendance à faire éclater les coquilles, comme l'avait remarqué un restaurateur qui parlait de « moules en éclat »⁴. Quant à la *terée* ou *terrée*, ce ne peut être, à l'origine, que la couche de *terre* (glaise de préférence), dans laquelle on pique les mollusques. Ainsi, la même préparation a reçu deux noms, l'un faisant référence au combustible, l'autre au dispositif permettant de dresser les moules. Les variantes de préparation se sont partagées, au petit bonheur, les appellations primitives. C'est ainsi que la *terée* définie par R. Doussinet remplace la glaise par un caillou. Quant à ceux qui utilisent des *barbes* de pin, ils ne pensent pas que leurs prédécesseurs chauffaient leurs *moucles* avec des *éguielles* du même arbre. Cette forme *éguielle* est d'ailleurs récente, les anciens parlant d'*ayuelles*, en particulier pour les aiguilles à coudre et les aiguilles de charrues.

¹ *Glossaire saintongeais*, 1887.

² *Glossaire des patois et des parlers de l'Aunis et de la Saintonge*, tome II, 1931.

³ *Le paysan saintongeais « dans ses bords »*, p. 213-214.

⁴ Signalée par Raymond Doussinet dans *Les travaux et les jeux en vieille Saintonge*.